

FACTURE

SARL ARGIA DIAGNOSTIC

6 rue Henri Desgrange 40990 SAINT-PAUL-LÈS-DAX

Tél. 0524265989

SIRET: **75251117000017** N°identification TVA: **FR45 752 511 170**

Police d'assurance : 56999113 Code APE : 7120B

Règlement(s) déjà effectué(s) :

Date	Numéro	Code Client
20/07/2020	FA200720 10040	AMM00001

Madame et Monsieur AMMON Jessica et Fabian

206 Chemin Mousseigne 64290 LASSEUBE

Facture correspondant au(x) dossier(s):

Num. dossier	Réf. Dossier	Effectuée le	Adresse Bien	Propriétaire
11530	11530 AMMON	20/07/2020	206 chemin Mousseigne 64290 LASSEUBE	AMMON Jessica et Fabian (Madame et Monsieur)

Num. dossier	Réf. article	Désignation	Qté.	PU TTC (€)	Rem (%)	Remise (€)	Montant TTC (€)	TVA (%)
11530		Etat relatif à la présence de termite, DPE établis pour la vente d'une maison.	1,00	200,00	<mark>15,00</mark>	30,00	170,00	20,00

Montant HT (€)	TVA (%)	Montant TVA (€)
141,67	20,00	28,33

Total TTC	170,00 €
Total TTC net	170,00 €
Total TVA	28,33€
Total HT net	141,67 €

Total déjà réglé 170,00 €

Date	Montant (€)	Moyen de paiement
20/07/2020	170,00	Chèque

MONTANT A PAYER	
0,00 €	

Facture acquittée

Les attestations délivrées restent la propriété de la société ARGIA DIAGNOSTIC jusqu'au règlement de la facture. Elles ne pourront être utilisées par le client avant leur règlement intégral. (Clause de Réserve de propriété - loi 80-335 du 12.05.80)

Loi N°92-1442 du 31 décembre 1992 : la présente facture est payable comptant. En cas de non-paiement à la date d'échéance, des agios seront décomptés sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal, selon la formule suivante :

Facture TTC x Taux fixé par la loi x n jours.

360 jours

Selon l'article D441-5 du code du commerce, Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du l de l'article L. 441-6 est fixé à 40 euros.

Par virement à la Banque LCL de Saint Paul Les Dax

Code banque : 30002 - Code guichet : 01745 - N° Compte : 0000070516C - Clé RIB : 37

Code IBAN: FR49 3000 2017 4500 0007 0516 C37 BIC: CRLYFRPP

FA200720 10040





DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence: 11530 AMMON

Le 20/07/2020



Bien :

Maison individuelle

Adresse:

206 chemin Mousseigne 64290 LASSEUBE

.

Numéro de lot :

Référence Cadastrale :

BE 184 - BE 186

PROPRIETAIRE

DEMANDEUR

Madame et Monsieur AMMON Jessica et Fabian 206 Chemin Mousseigne 64290 LASSEUBE Madame et Monsieur AMMON Jessica et Fabian 206 Chemin Mousseigne 64290 LASSEUBE

Date de visite : 20/07/2020

Opérateur de repérage : LOLIBE Alexandre

11530 AMMON



NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 11530 AMMON

La note de synthèse ne peut en aucun cas être annexée seule à un acte authentique.

Les attestations délivrées restent la propriété de la société ARGIA DIAGNOSTIC jusqu'au règlement de la facture. Elles ne pourront être utilisées par le client avant leur règlement intégral. (Clause de Réserve de propriété - loi 80-335 du 12.05.80)

INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : Maison individuelle

Adresse: 206 chemin Mousseigne

64290 LASSEUBE

Réf. Cadastrale: BE 184 - BE 186

Bâti : Oui

Date du permis de construire : 2009

Date de construction : 2009

Madame et Monsieur AMMON Jessica et Propriétaire :

Fabian

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Absence d'indices d'infestation de Termites le jour de la visite.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE				
Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement			
Consommation conventionnelle : 135 kWhep/m².an	Estimation des émissions : 4 kg _{eqCO2} /m².an			
Logement économe Logement	Faible émission de GES Logement			
≤ 50 A	≤5 A4			
51 à 90 B	6 à 10 B			
91 à 150 C	11 à 20 C			
151 à 230 D	21 à 35 D			
231 à 330 E	36 à 55 E			
331 à 450	56 à 80 F			
> 450 G	> 80 G			
Logement énergivore	Forte émission de GES			

Etat des Risques et Pollutions

Nature du risque	Bien	Travaux
Sismicité Zonage sismique : Moyenne	Concerné	non





ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : Maison Descriptif du bien : Maison sur deux niveaux avec des

abris extèrieurs

Adresse : 206 chemin Mousseigne 64290 Encombrement constaté : Meublée et occupée

Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s): Néant

Référence Cadastrale : BE 184 - BE 186

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme

individuelle

LASSEUBE

B DESIGNATION DU CLIENT

Désignation du client

Nom / Prénom : Madame et Monsieur AMMON Jessica et Fabian

Qualité:

Adresse: 206 Chemin Mousseigne

64290 LASSEUBE

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : Le propriétaire

DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

• Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **LOLIBE Alexandre**Raison sociale et nom de l'entreprise :

SARL ARGIA DIAGNOSTIC

Adresse: 4 Rue Villefranque 64260 BUZY

N° siret: 75251117000017

N° certificat de qualification : C3274 Date d'obtention : 17/07/2020

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par : QUALIXPERT

17 rue Borrel

81100 CASTRES

Organisme d'assurance

professionnelle:

Allianz I.A.R.D.,

N° de contrat d'assurance : 56999113

Date de validité du contrat

d'assurance : 31/08/2020





IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
		Ext.
Abri voiture	Structure - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites.
Abri Inudia	Structure - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites.
Abri Jardin	Sol - Béton	Absence d'indice d'infestation de termites.
Jardin		Absence d'indice d'infestation de termites.
		RDC
	Sol - Béton Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plafond - Plâtre et éléments de charpente bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Buanderie	Porte - Bois et PVC Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Fenêtre - PVC	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plinthe - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Sol - Béton Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Mur - Plâtre Faïence et peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Salle d'eau	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Velux - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plinthe - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Sol - Béton Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Dégagement	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plinthe - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Sol - Béton Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Séjour/Cuisine	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Sejoui/Cuisirie	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Fenêtre - Aluminium et PVC	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plinthe - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Sol - Béton Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Chambre n°1	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Fenêtre - PVC	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plinthe - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.

11530 AMMON T





Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Sol - Béton Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
WC	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plinthe - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
		1er
	Sol - Béton Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Palier	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Velux - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plinthe - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Sol - Parquet flottant	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Chambre n°2	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Fenêtre - PVC	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plinthe - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Sol - Béton Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Mur - Plâtre Faïence et peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Salle de	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Bains/WC	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Velux - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plinthe - Carrelage	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Fenêtre - PVC	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Chambre n°3	Plinthe - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Sol - Parquet flottant	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Dressing	Plinthe - Bois	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Porte - Bois Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Sol - Parquet flottant	Absence d'indice d'infestation de termites.
		2ème
Combles	Sol - Solivage bois et parquet bois Laine minérale	Absence d'indice d'infestation de termites.

11530 AMMON T







Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Mur - Blocs béton Peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
	Plafond - Eléments de charpente bois sous tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

NEANT.

IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION

Doublages des murs et espaces intérieurs des cloisons (non visibles et non accessibles).

Faces des bois de structure, des plinthes et des menuiseries en contact avec la maçonnerie (non visibles et non accessibles).

Sous faces des parquets (non visibles et non accessibles).

Parquets couverts par différents revêtements collés et/ou vissés (non visibles et non accessibles).

Solivages bois recouverts d'éléments fixés mécaniquement et/ou masqués par plafonds non démontables (non visibles et non accessibles).

Eléments de charpente entre plafond et couverture (non visibles et non accessibles).

G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois , détérioration de livres, cartons, etc.);

Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé:

Poinçon, échelle, lampe torche...





H CONSTATATIONS DIVERSES

Stocks de bois non contrôlés en totalité car quantité trop importante.

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

RESULTATS

Absence d'indices d'infestation de Termites le jour de la visite.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre ler, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au 19/01/2021.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

January Control of the Control of th

Référence : 11530 AMMON T
Fait à : BUZY le : 20/07/2020
Visite effectuée le : 20/07/2020
Durée de la visite : 1 h 00 min

Nom du responsable : LADEVESE Olivier

Opérateur : Nom : LOLIBE Prénom : Alexandre

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Nota 2: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.



_ .-

11530 AMMON T

Nota 1: Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.



DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

INFORMATIONS GENERALES

20/07/2020 Date du rapport : N° de rapport : 11530 AMMON

19/07/2030 Valable jusqu'au : Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature: Maison individuelle

Année de construction : 2009 Surface habitable : 108 m²

Adresse: 206 chemin Mousseigne

64290 LASSEUBE INSEE: 64324

Etage: N° de Lot:

Propriétaire : Madame et Monsieur AMMON Jessica et Fabian Nom:

Adresse: 206 Chemin Mousseigne

64290 LASSEUBE

Diagnostiqueur: LOLIBE Alexandre

Signature:



Référence ADEME: 2064V1003398U

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :

Nom: Adresse:

CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 1.3, estimé à l'immeuble / au logement*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{er})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Bois 1 389 Electrique 2 186	7 029	357,00 €
Eau chaude sanitaire	Electrique 2 938	7 581	322,00 €
Refroidissement			
Consommations d'énergie pour les	Electrique 5 124	Electrique 13 221	803.00 € ⁽¹⁾
usages recensés	Bois 1 389	Bois 1 389	803,00 € 17

(1) coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
Consommation conventionnelle : 135 kWhep/m².an	Estimation des émissions : 4 kg _{eqCO2} /m ² .an
Sur la base d'estimation à l'immeuble / au logement* Logement économe Logement Logement	Faible émission de GES Logement 55 A 64 19 B 11 A 200 C 11 A 200 C 11 A 200 F 15 A 6 Forte émission de GES

* rayer la mention inutile





DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

C.1

DESCRIPTIF DU LOGEMENT

TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Туре	Surfa ce (m²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Blocs béton creux	67,91	Extérieur	20	Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure, extérieure)
Mur 2	Blocs béton creux	1,95	Local non chauffé	20	Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure)

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Туре	Surface (m²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Plaques de plâtre	52,88	Combles perdus	Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure)
Plafond 2	Combles aménagés sous rampants	26,25	Extérieur	Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure)

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Туре	Surface (m²)	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Dalle béton	74,48	Terre-plein	Période d'isolation : à partir de 2006 (intérieure)

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Туре		Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Porte isolée	2	Local non chauffé - Cellier		
Fenêtre 1	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	5,46	Extérieur	Oui	Oui
Fenêtre 2	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	5,46	Extérieur	Oui	Oui
Fenêtre 3	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,32	Extérieur	Oui	Oui

11530 AMMON DP





Intitulé	Туре	Surface (m²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 4	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,32	Extérieur	Oui	Oui
Fenêtre 5	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 12 mm)	1,89	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 6	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 12 mm)	,63	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 7	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,68	Extérieur	Oui	Oui
Fenêtre 8	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC VIR - double vitrage vertical (e = 16 mm)	,84	Extérieur	Oui	Oui

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE							
Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Radiateur électrique NFC	Electrique		96,03%	NA	2014	Non requis	Individuel
Poêle bois	Bois		50,39%	NA	2013	Non requis	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Radiateur électrique NFC (surface chauffée : 108 m²)

Soufflage d'air chaud

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE							
Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique		60,07%	NA	2010	Non requis	Individuel

C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

aRalaDIA Gnostic



TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION				
Type de système	Menuiseri es sans joint	Cheminé e sans trappe		
Ventilation mécanique auto réglable après 1982	Non	Non		

C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Type d'installation	Production d'énergie (kWh _{EP} /m².an)
Poêle bois	12,86
Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	12,86

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

<u>Variations des conventions de calcul</u> <u>et des prix de l'énergie</u>

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

aRalaD I A Gnostic



Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

<u>Aération</u>

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

• Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...); poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel:

 Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...).
 En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...):

 Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).





RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

Projet	Mesures d'amélioration	conso. conventionnel le en	Effort investisseme nt	Économies	Rapidité du retour sur investisseme nt	Crédit d'impôt
Simulation 1	Installation d'une VMC double flux	112	€€€	**	ф	Se renseign er auprés de votre centre fiscal *
Simulation 2	Eau chaude sanitaire, il est recommandé: -Température d'eau du ballon conseillée # 55°C - fonctionnement pendant le tarif « heures creuses » Pendant les périodes d'inoccupation importantes, arrêter le ballon et faire une remise en température, si possible, à plus de 60°C avant usage (légionelles)	135				
Simulation 3	Maintenir et entretenir les volets existants. Un volet c'est moins de consommations de chauffage en hiver, plus de confort en été et plus de sécurité. Il faut fermer les volets en hiver la nuit afin de limiter les déperditions de chaleur et en été la journée afin de limiter les apports solaires.	135				

^{*} Se renseigner auprés de votre centre fiscal

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
inoins de 100 € TTC/an include : de 100 à 200 € TTC/an include : de 200 à 300 € TTC/an include : plus de 300 € TTC/an	€: moins de 200 € TTC €€: de 200 à 1000 € TTC €€€: de 1000 à 5000 € TTC €€€€: plus de 5000 € TTC	: moins de 5ans : de 5 à 10 ans : de 10 à 15 ans : plus de 15 ans

Commentair	00	

Néant

<u>Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.</u>
Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

6/10

11530 AMMON DP



CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature

Etablissement du rapport : Fait à **BUZY** le **20/07/2020** Cabinet: ARGIA DIAGNOSTIC

Désignation de la compagnie d'assurance : Allianz I.A.R.D.,

N° de police : 56999113 Date de validité: 31/08/2020

20/07/2020 Date de visite : Nom du responsable : LADEVESE Olivier

Le présent rapport est établi par LOLIBE Alexandre dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT

17 rue Borrel 81100 CASTRES

N° de certificat de qualification : C3274 Date d'obtention : 17/07/2020 Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1

11530 AMMON DP



Référence du logiciel validé : Analysimmo DPE 3CL-

2012

Référence du DPE : 2064V1003398U

Diagnostic de performance énergétique fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnositqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
	Département	64 - Pyrénées Atlantiques
	Altitude	309 m
S	Type de bâtiment	Maison individuelle
alité	Année de construction	2009
Généralités	Surface habitable	108 m ²
ŏ	Nombre de niveaux	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
	Caractéristiques des murs	Mur 1 : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m²) : 67,91, U (W/m²K) : 0,36, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'extérieur, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : à partir de 2006 Mur 2 : Blocs béton creux, Epaisseur (cm) : 20, Surface (m²) : 1,95, U (W/m²K) : 0,36, Donne sur : Local non chauffé, Coefficient de réduction des déperditions : 0,95, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : à partir de 2006
	Caractéristiques des planchers	Plancher 1 : Dalle béton, Surface (m²) : 74,48, U (W/m²K) : 0, Donne sur : Terre-plein, Périmètre sur terre plein (m) : 34,52, Surface sur terre plein (m²) : 74,48, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : à partir de 2006
эрре	Caractéristiques des plafonds	Plafond 1 : Plaques de plâtre, Surface (m²) : 52,88, U (W/m²K) : 0,2, Donne sur : Combles perdus, Coefficient de réduction des déperditions : 0,9, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : à partir de 2006 Plafond 2 : Combles aménagés sous rampants, Surface (m²) : 26,25, U (W/m²K) : 0,2, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Isolation thermique par l'intérieur, Année de travaux d'isolation : à partir de 2006
Enveloppe	Caractéristiques des baies	Fenêtre 1 : U (W/m²K) = 2,2, Surface (m²) : 5,46, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Est, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), , Fenêtre 2 : U (W/m²K) = 2,2, Surface (m²) : 5,46, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double vitrage vertical VIR, épaisseur de lame : 16 mm, remplissage en argon ou krypton, Type de menuiserie : Menuiserie métallique à rupture de pont thermique, Au nu intérieur , Largeur approximative des dormants : 5 cm, Sans retour d'isolant autour des menuiseries, Type de paroi vitrée : Portes-fenêtres coulissantes, Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm), , Fenêtre 3 : U (W/m²K) = 1,9, Surface (m²) : 1,32, Donne sur : Extérieur, Coefficient de réduction des déperditions : 1, Orientation : Sud, Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75°, Type de vitrage : Double

11530 AMMON DP





11530 AMMON DP





	Absent
chaude sanitaire	Chauffe-eau vertical:, Type d'énergie: Electrique, Type de combustible: Electricité, Date de fabrication: 20/07/2010, Présence d'un ballon d'accumulation de 300 litres de volume de stockage, Production en volume habitable, Pièces alimentées contiguës, installation individuelle
Caractéristiques de la climatisation	

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation								
			atiment a asage p	DPE non réalisé à l'immeubl		nmeuble			
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production	et équipés de comptages avec syst		individuels de chauffage ou de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages		Appartement avec système collectif de	Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	autre que d'habitation		
Calcul conventionnel		Х	A partir du DPE à		х				
Utilisation des factures	х		l'immeuble	х		X	X		

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique www.ademe.fr





Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence: 11530 AMMON

Mode EDITION*** Réalisé par José LOPES

Pour le compte de Argia Diagnostic

Date de réalisation : 20 juillet 2020 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral : N° 2011-066-0028 du 9 mars 2011, modifié le 11 avril 2019.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien 206 Chemin Mousseigne 64290 Lasseube

Vendeur

AMMON Jessica et Fabian



SYNTHESE

A ce jour, la commune de Lasseube est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune			Vo	tre immeuble		
Туре	Type Nature du risque Etat de la procédure Date				Travaux	Réf.
Aucune procédure en vigueur sur la commune			-	-	-	
	Zonage de sismicité : 4 - Moyenne*			oui	-	-
	Zonage du potentiel radon : 1 - Faible**			non	-	-

^{*} Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

** Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

Informations complémentaires	Zone
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Aléa Fort (3)
Plan d'Exposition au Bruit*	Aucun

^{*} Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb

SOMMAIRE

Synthèse	1
Imprimé officiel	2
Déclaration de sinistres indemnisés	3
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions	4
Annexes	5





Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral 2011-066-0028 du 09/03/2011 modifié le 11/04/2019 Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) Document réalisé le : 20/07/2020 2. Adresse 206 Chemin Mousseigne 64290 Lasseube 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé non X Les risques naturels pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn non X 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm non X appliqué par anticipation L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm approuvé Les risques miniers pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt] L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt approuvé non X non X L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt Les risques technologiques pris en compte sont liés à : (les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune) L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement non X non X L'immeuble est situé en zone de prescription non 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité n application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010. L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Movenne zone 5 zone 4 X zone 3 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018 L'immeuble se situe dans une 7one à Potentiel Radon : Significatif Faible zone 3 zone 1 X 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui [non X Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour Parties concernées Vendeur à le AMMON Jessica et Fabian Acquéreur à Attention I S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.





Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune de Lasseube

Alletes OATIVAL sur lu soni	mane de Lassee			
Risque	Début	Fin	Jo	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	12/06/2018	13/06/2018	03/11/2018	
Mouvement de terrain	03/01/2018	03/01/2018	05/07/2018	
Mouvement de terrain	24/01/2014	05/03/2014	10/07/2016	
Mouvement de terrain	11/02/2013	12/02/2013	02/02/2014	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	30/05/2011	30/05/2011	21/08/2011	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	12/02/2009	12/02/2009	21/05/2009	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	12/06/2008	12/06/2008	13/08/2008	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/06/2008	11/06/2008	22/04/2009	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	09/06/2008	09/06/2008	22/04/2009	
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par submersion marine	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	02/12/1982	
Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net	s risques majeurs, le document d'i	nformation comm	nunal sur les risq	ues majeurs et, su
Préfecture : Pau - Pyrénées-Atlantiques	Adresse de l'	immeuble	:	
Commune : Lasseube	206 Chemin M	lousseigne	!	
	64290 Lasseu	be		

France Etabli le : Vendeur: Acquéreur : AMMON Jessica et Fabian





Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par Argia Diagnostic en date du 20/07/2020 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2011-066-0028 en date du 09/03/2011, modifié le 11/04/2019 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 4, sismicité Moyenne) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8 Le BIEN est également concerné par :
- L'aléa retrait-gonflement des argiles (aléa Fort)

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° 2011-066-0028 du 9 mars 2011, modifié le 11 avril 2019
- > Cartographie:
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.





PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

ARRETE PREFECTORAL nº 2011-066-0028

CABINET SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques Officier de la Légion d'Honneur,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125.23 à R 125-27;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2005-322-7 du 18 novembre 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet ;

ARRETE:

Article 1^{er}: L'obligation prévue au I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement s'applique, à compter du 1er mai 2011, dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Chaque dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables dans les mairies concernées ainsi que sur le site internet de la préfecture.

Article 3: La liste des communes et les dossiers communeux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

Article 4 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral N° 2005-322-7 du 18 novembre 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

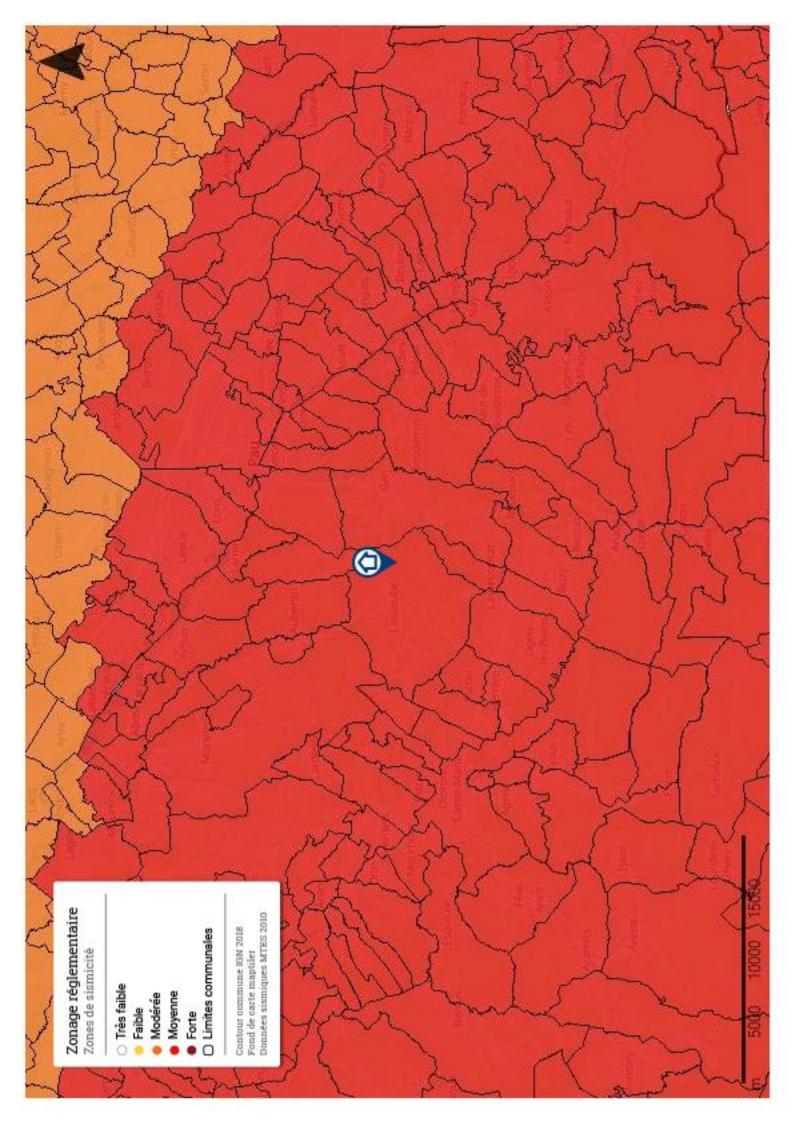
Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Monsieur le Directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Bayonne, Monsieur le sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie, Mesdames et Messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à PAU le,

- 9 MARS 2011

Le Préfet,

François-Xavier CECCALDI





SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° 11530 AMMON



Responsabilité Civile

Attestation d'assurance



Responsabilité Civile

Allianz I.A.R.D., dont le siège social est situé 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

ENTR ARGIA DIAGNOSTIC 6 RUE HENRI DESGRANGES 40990 ST PAUL LES DAX

Est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit sous le numéro 56999113, qui a pris effet le 01/09/2016.

Ce contrat a pour objet de garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

- -loi carrez /Loi Boutin
- -diagnostic amiante après travaux ou démolition
- -diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- -diagnostic amiante avant-vente
- -dossier technique amiante
- -diagnostic gaz
- -diagnostic termites
- -état parasitaire
- -exposition au plomb (CREP)
- -recherche de plomb avant travaux
- -diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIP)
- -diagnostic de performance énergétique
- -prêt conventionné: normes d'habitabilité, prêt à taux zéro
- -état des lieux
- -diagnostic technique SRU

AUTRES DIGANOSTICS:

- -attestation de fin de travaux
- -diagnostic électricité
- -diagnostics assainissement autonome et collectifs
- -diagnostics risques naturels et technologiques (ERNMT)
- -dossier amiante partie privatives(DAPP)
- -recherche de plomb dans l'eau
- -attestation RT 2012
- -D.T.G

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité

Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...).

Etablie à LYON, le 28/08/2019

Clara STARON

Allianz Operations Entreprises Gestion
FSA 11010
92087 LA DEFENSE CEDEX

Attestation Responsabilité Civile

Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des Assurances – Société anonyme au capital de 991 967 200 euros Siège social : 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX – 542 110 291 RCS Nanterre

Certificat de qualification

11530 AMMON







Certificat N° C3274

Monsieur Alexandre LOLIBE

CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N° 4-0004
PORTEE

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante sans mention	Certificat valable	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages,	
	Du 17/07/2020	d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les	
	au 22/11/2022	immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation	
	Du 17/07/2020	intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	
	au 30/08/2022		
Diagnostic de performance énergétique individuel	Certificat valable	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de	
	Du 17/07/2020	performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes	
	au 22/10/2022	de certification.	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification o compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation	
	Du 17/07/2020	intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
	au 14/06/2022		
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des	
	Du 17/07/2020	constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en	
	au 19/09/2022	présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de	
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la	
are an area an art a contraction and the contraction of the contraction of the first of the contraction of the	Du 17/07/2020	présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.	
	au 14/01/2023		

Date d'établissement le mercredi 08 juillet 2020

Marjorie ALBERT Directrice Administrative

110

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version M 250119 version N 010120





BUZY le lundi 20 juillet 2020

Référence Rapport: 11530 AMMON

Objet: ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien :

206 chemin Mousseigne

64290 LASSEUBE

Type de bien : Maison individuelle

Date de la mission: 20/07/2020

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Olivier LADEVESE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance).
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer,, l'expression de nos salutations distinguées.

Olivier LADEVESE ARGIA DIAGNOSTIC

